

Guinée

Développement clés depuis mai 2001

La Guinée a signé le traité d'interdiction des Mines le 04 décembre 1997 et l'a ratifié le 8 octobre 1998. Le traité est entré en vigueur le 01 avril 1999. La Guinée n'a pas encore soumis son 1^{er} rapport tel que le prévoit l'article 7, lequel rapport était attendu le 28 septembre 1999. Aucune information ne permet d'affirmer que la Guinée a adopté une loi nationale de mise en œuvre tel que le requiert l'article 9 du Traité.

La Guinée n'a pas pris part ni à la 3^e réunion des Etats Parties à Managua au Nicaragua en septembre 2001, ni aux réunions intersessionnelles en janvier et en mai 2002 à Genève.

La Guinée a soutenu et voté en faveur de la résolution 56/24M de l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2001, pour la promotion du traité d'interdiction des mines Antipersonnel.

Aucune activité de production ni d'exportation de mines antipersonnel (MAP) n'est reconnue à la Guinée. La Guinée est l'un des seuls Etats Parties qui n'a pas publiquement et officiellement reconnu ou non s'ils détiennent des stocks de mines antipersonnel. L'Observatoire des Mines a reçu des informations éventuellement contradictoires de quelques sources guinéennes. L'armée guinéenne a affirmé en février 2001 n'avoir aucun stock de mines antipersonnel^[207]. Cependant, deux membres de l'armée, ont affirmé de manière informelle que la Guinée pourrait avoir un stock de mines, uniquement réservé à la formation.^[208]

Si la Guinée disposait d'un stock de mines antipersonnel, ces mines devraient être détruites au plus tard le 1^{er} avril 2003, en dehors de celles conservées pour la formation.

Il n'y a aucune preuve évidente d'utilisation des MAP en Guinée. Après mai 2001, les forces armées guinéennes n'étaient plus engagées dans les combats contre les différents groupes armés dissidents sur le territoire guinéen, bien que des opérations militaires aient eu lieu en Sierra Leone dans le but de nettoyer les zones que les Guinéens considéraient comme une menace. Dans les zones militaires, nous n'avons eu aucune preuve que des mines antipersonnel ont été utilisées.^[209]

La Guinée n'est pas affectée par les Mines Antipersonnel, cependant on note une prolifération d'engins et munitions non-explosés^[210]. La Guinée n'aurait jamais enregistré un incident dû aux MAP sur son territoire.^[211]

Bien que les hôpitaux de Kissidougou à Conakry aient accueilli de nombreuses victimes des combats, en particulier entre septembre 2000 et février 2001, aucun incident impliquant des victimes de mines n'a été enregistré.^[212]

[207] Interview de Michel LAMAH, Ministère de la Défense Nationale, lors du séminaire de Bamako /Mali le 15 Février 2001

[208] Interview informelle d'un officier de l'armée, Kissidougou, le 6 mai 2001, et d'un second officier, Gueckédou le 8 mai 2001.

[209] Visite du Chercheur de l'Observatoire des Mines dans la région forestière de la Guinée, de même qu'à la frontière avec la Sierra Leone région appelée « Languette », en mai 2001. Les observations du Chercheur de l'Observatoire des Mines ont été confirmées par les entretiens avec les volontaires et les soldats ayant pris part aux combats en février 2001.

[210] Certaines régions de la frontière et les villes de Guéckédou, Pamelap et la zone Simbaya dans la capitale Conakry sont affectés par les UXO.

[211] Interview de Michel LAMAH, Représentant du gouvernement Guinéen au séminaire de Bamako/Mali 15 février 2001.

[212] Interview de SEKOU Cissé, Directeur de l'hôpital régional de Kissidougou, le 9 mai 2001. Interview de Felice DINDO, Chef de la Délégation CICR, à Conakry le 3 mai 2001.